CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ALLIER
N° Existence : 83 03 P0019 03 - SIRET : 180 306 540 00014 – APE : 9411 Z

LA TVA ET LES MICRO-ENTREPRISES :
Gérer sa mise en place

Lieu : Desertines Date : 29/10/2018 Organisme : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Participation demandée aux artisans : 0 €[1]

OBJECTIFS

Comprendre le mécanisme de la TVA
Anticiper la déclaration d'impôts et la régularisation de TVA pour les micro-entrepreneurs

FORMATEUR

Nicole NEGRON

DUREE

1/2 jour (3 H 30)
9h00 – 12h30

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 10 personnes

METHODE PEDAGOGIQUE

Support de cours
Etude de cas
Exercices

PUBLIC CONCERNE

Artisans immatriculés en Micro-entreprise depuis moins de 18 mois

PROGRAMME DU STAGE

① Que dit la loi ?

* doublement des plafonds
* seuils et franchise : quand exactement ?
* conséquences : juridique / sociale / fiscale

② Les nouvelles obligations

* la facturation
* la comptabilité
* l'administration : sociale et fiscale

③ TVA : généralités et principes de base

④ Les déclarations

⑤ Recommandations

[1] Cette formation est intégralement financée par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne Rhône-Alpes.

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ALLIER
22, rue Pape Carpantier – BP 1703 - 03017 MOULINS Cedex
Tel : 04 70 46 20 20 / Fax : 04 70 44 09 95
Email : laurence.lemaire@cma-allier.fr